



Syndicat Général CFDT
Transports Sud-Est
12 Bd L. Delfino
06300 NICE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, CONTACTER

MOLLET Flore Secrétaire Générale Syndicat Transports Sud-Est
f.mollet@fgte.cfdt.fr

TOUJOURS PAS DE MOYENS DE PROTECTION POUR LES AMBULANCIERS

Nous sommes à 4 semaines de confinement pour limiter la propagation du Covid-19, et pourtant le nombre de décès ou de personnes infectées par le Covid-19 ne cessent de croître.

Depuis le début, les travailleurs des secteurs du transport et de l'environnement exercent des activités essentielles aux besoins du pays. Chaque jour, ils sont exposés au covid-19.

Notamment, les ambulanciers du service privé mandatés par le Samu transportent des patients suspects et/ou infectés du Covid-19.

Dans les Alpes Maritimes, les ambulanciers effectuent le transfert de patients malades du covid-19, des hôpitaux vers des Maisons de Repos ayant créé des zones de soins dédiées aux cas Covid.

Ils travaillent dans des conditions déplorables sans moyen ou très peu de protection. Chaque jour, ils mettent leur vie en danger ainsi que celle de leur famille, lors des transports de patients atteints du virus qui sont le plus souvent sous oxygène. Travailler dans ces conditions, met également en danger la santé des autres patients transportés et favorise la propagation du virus.

Les ambulanciers sont aussi en première ligne face au virus!

Depuis le début du confinement, la CFDT a alerté les pouvoirs publics quant aux conditions de travail des ambulanciers. Le syndicat général CFDT Transport Sud-Est demande que les ambulanciers soient dotés des mêmes équipements de protection que les pompiers et les personnels soignants.

C'est à ce titre que les équipes CFDT et le syndicat général CFDT Transports Sud-Est ont écrit à l'ARS 06. Malheureusement, aucune réponse à ce jour!

Les ambulanciers ne veulent plus mettre leur vie en danger et celle de leur famille ! Il y a trop de différence entre le discours du gouvernement et la réalité du terrain. En effet, même les employeurs qui veulent assurer la santé et sécurité de leurs salariés, reçoivent de la part de l'ARS06 des réponses telles que "les ambulanciers ne font pas partis des personnels prioritaires aux masques FFP2". Ils ont des difficultés pour se fournir en équipements de protection comme les blouses, les gants, etc...

Il faut qu'un malheur survienne pour qu'enfin l'ARS considère que les ambulanciers doivent être dotés de masques FFP2. En effet, il aura fallu le décès d'une patiente atteinte du covid-19 dans les 2 heures après son transport à l'hôpital, pour que soit comprise la réalité du terrain.

Cependant, à ce jour mis à part la reconnaissance d'équiper les ambulanciers en masques FFP2, la date n'est toujours pas connue.

En attendant, ils travaillent toujours sans protection.

La CFDT, le syndicat général CFDT Transports Sud-Est, les militants CFDT se mobilisent pour exiger la sécurité et la santé des travailleurs exposés au virus.

.../...

La CFDT demande que le covid-19 soit aussi reconnu comme maladie professionnelle pour les travailleurs du transports.